

République Française

Département

Du Doubs

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal
De la Commune de Verrières de Joux

Séance du 02/10/2023 à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FAIVRE Jean-Luc

Etaient présents : Mr FAIVRE Jean-Luc, Mr LOUVRIER Marc, Mme BLOQUERE Hélène , Mr PETITE Olivier, Mme SCHNEIDER Florine, Mr LINTANF Patrick, Mme LEFEVRE Adeline, Mr MAIROT Stéphane,

Excusés : Mme CONTANT Nathalie, Mme TYRODE Laëtitia, Mr BOBILLIER-MONNOT Sébastien

Représentés :

Secrétaire de séance : Mme BLOQUERE Hélène

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 aout 2023

Approuvé

1. Désaffectation et déclassement d'un terrain communal

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- annule la délibération 20230402 du 26/06/2023 relative à la vente par la commune d'une partie de terrain situé 42 rue de Franche-Comté
- constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC n°253 issue de la division de la parcelle cadastrée AC n°238 dépendant du domaine public
- prononce son déclassement, et précise que ce dernier ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation conformément aux prescriptions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, et qu'il peut donc être prononcé sans nécessité de procéder à une enquête publique préalable.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce déclassement

Séance n°06 – Affaire n°01

Présents : 08 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 0 Pouvoir : 0 Pour : 08 Contre : 0

2. Vente par la commune d'un terrain à Mr et Mme DENOEU

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Décide de la vente de la parcelle cadastrée section AC n°253 d'une contenance de 71 m², au profit de Monsieur et Madame DENOEU moyennant le prix de 30€/m², soit un prix total de **2 130,00€**.
- Précise que les frais notariés et les frais de géomètre seront à la charge de Monsieur et Madame DENOEU.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à recevoir par Maître Nicolas PERNET Notaire à PONTARLIER.

Séance n°06 – Affaire n°02

Présents : 08 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 0 Pouvoir : 0 Pour : 08 Contre : 0

3. Sécurisation d'une partie de la traversée du village

L'exposé entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de lancer une étude plus approfondie de sécurisation du village
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude.

Séance n°06 – Affaire n°03

Présents : 08 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 1 Pouvoir : 0 Pour : 07 Contre : 0

4. Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la réalisation de clôtures de tout type

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Soumet** l'édification des clôtures de tout type à la déclaration préalable sur le territoire de la commune, conformément à l'article R 421-12 al. D) du Code de l'Urbanisme.
- **Dit** que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière.
- **Précise** que ces dispositions entreront en vigueur dès réception de la présente par le service du contrôle de légalité
- **Assure** la diffusion de la présente auprès du Service Urbanisme de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et des habitants des Verrières de Joux.

Séance n°06 – Affaire n°04

Présents : 08 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 3 Pouvoir : 0 Pour : 5 Contre : 0

5. Dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour le ravalement de façades

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Soumet** les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable,
- **Précise** que les façades des constructions existantes ou nouvelles doivent s'inscrire dans les tonalités des bâtiments à proximité, en évitant les couleurs vives ou bariolées.
- **Précise** que ces dispositions entreront en vigueur dès réception de la présente par le service du contrôle de légalité
- **Assure** la diffusion de la présente auprès du Service Urbanisme de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et des habitants des Verrières de Joux.

Séance n°06 – Affaire n°05

Présents : 08 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 3 Pouvoir : 0 Pour : 5 Contre : 0

6. Renouvellement du contrat de Mr Franck JEANNIER

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- de renouveler le contrat de travail d'adjoint administratif territorial contractuel de Mr JEANNIER Franck pour un an, **soit du 01/11/2023 au 30/10/2024.**
- de fixer la rémunération correspondante à l'échelon 2 de la catégorie adjoint administratif
- de fixer le temps de travail dans la proportion de 17.52/35^{ème}

Séance n°06 – Affaire n°06

Présents : 08 Suffrages exprimés : 08 Abstention : 0 Pouvoir : 0 Pour : 8 Contre : 0

Affichée le 05/10/2023

Le Maire,
Jean-Luc FAIVRE

